



10030 - Est-il permis de se donner le nom Qassim ?

question

Je voudrais tout simplement savoir s'il est permis de donner à son enfant le nom Qassim ou al-Qassim ? J'ai lu le hadith qui interdit cela, mais j'ai vu en même temps quelque part que les ulémas anciens utilisaient le surnom Aboul Qassim. J'espère recevoir un éclaircissement sur cette question, car j'attends la naissance d'un enfant dans quelques mois, s'il plaît à Allah. Puisse Allah vous récompenser par le bien .

la réponse favorite

Louange à Allah.

Se donner les noms Qassim et Muhammad ou les surnoms Aboul Qassim ou Abou Issa ou d'autres noms et surnoms autorisés après le décès du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) ne comporte aucun mal. L'interdiction de porter le nom et le surnom du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) ne s'appliquait que durant sa vie. La raison de l'interdiction indique qu'elle n'était valable que de son vivant. C'est pourquoi, jadis, des détenteurs du savoir se donnèrent le nom Muhammad et le surnom Aboul Qassim sans susciter la moindre contestation. Ici prend fin la réponse donnée par Cheikh Abdoul Karim al-Khoudayr.

Cheikh Bakr Abou Zayd dit dans son dictionnaire intitulé Mu'djam al-manahi al-lafziyya : « Djabir (P.A.a) a dit : **Quand l'un des nôtres eut un garçon, il lui donna le nom Qassim et nous lui dîmes : nous ne te surnommerons pas Aboul Qassim : honneur non mérité ! Et puis il alla en informer le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) et celui-ci dit : appelle ton fils Abd Rahman** (rapporté par al-Boukhari dans son Sahih).